



Droit bien immobilier(donation)

Par **doudou_old**, le **07/09/2007** à **14:45**

mon conjoint vient d'acquies une maison depuis le mois d'octobre dernier,

naturellement elle n'est pas fini d'etre payer

il aimerai que je soit proprietaire d'une partie de la maison

mais je ne travaille pas et je ne pourrais plus travailler avant longtemps .

j'ai entendu dire qu'il pouvait faire une donation.mais je n'en sais pas plus ,

alors comment pourions nous faire?

p.s. :nous ne somme pas marier

Par **Jurigaby**, le **07/09/2007** à **17:28**

Bonjour.

Il faut tout simplement aller voir un notaire. C'est lui qui réalisera l'acte de donation et qui accomplira les formalités.